

Pages de Profils



Comité Régional de Tourisme
Nord-Pas de Calais

En 2009, le tourisme génère en moyenne 39 000 emplois salariés, ce qui situe le Nord-Pas-de-Calais au 9^e rang des régions françaises. La part du tourisme dans l'emploi salarié est de 3 %, un chiffre très proche de celui des régions voisines de Picardie ou de Haute-Normandie. Alors que l'emploi dans le Pas-de-Calais et plus encore sur son littoral se structure autour de sa clientèle d'agrément, l'emploi touristique dans le Nord est directement influencé par la clientèle d'affaires, notamment dans la métropole lilloise. Entre 2007 et 2009, la progression de l'emploi confirme le dynamisme du secteur ; celle-ci est largement portée par la restauration et principalement localisée dans le Nord.

Parmi les salariés du tourisme, seuls 15 % sont employés entre mai et septembre en tant que saisonniers. Dans la région, l'emploi touristique se fonde donc en grande partie sur des contrats pérennes. Malgré cela, ces emplois restent peu attractifs avec des salaires horaires relativement faibles.

Le tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un secteur porteur d'emplois

Betty BECUWE

Service études et diffusion



39 000 EMPLOIS TOURISTIQUES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

En 2009, le tourisme génère dans le Nord-Pas-de-Calais 39 000 emplois salariés en moyenne sur l'année, et jusqu'à 47 500 emplois pendant la haute saison d'été. C'est ainsi un secteur significatif puisqu'il compte dans la région autant d'emplois que le secteur automobile (hors commercialisation) ou les activités financières et d'assurance.

Comparé aux autres régions de France, le Nord-Pas-de-Calais se classe 9^e pour le nombre d'emplois touristiques, avoisinant des régions a priori plus attractives comme Midi Pyrénées ou les Pays de la Loire. Cependant, ce nombre d'emplois, même s'il est important, reste à relativiser par rapport au nombre de salariés tous secteurs confondus. La région est en effet l'une des plus importantes de France en termes de population mais également d'emplois. Ainsi, compte tenu du nombre total de salariés, le Nord-Pas-de-Calais a la plus faible part d'emploi touristique : seulement 3 % de l'emploi salarié est lié au tourisme contre 4,8 % en moyenne nationale.

UN EMPLOI TOURISTIQUE SUR TROIS DANS LA RESTAURATION

En 2009, plus de la moitié des emplois touristiques du Nord-Pas-de-Calais se situent dans les activités classées fortement ou moyennement touristiques  [Tableau 1](#). Ils sont générés par la présence de touristes qui consomment sur leur lieu de séjour. Il s'agit tout d'abord d'une clientèle en quête de courts séjours ou de week-ends, pour des motifs professionnels ou de loisirs : la durée moyenne des séjours dans la région est de 1,6 nuit dans les hôtels et 3,1 nuits dans les campings contre respectivement 1,8 et 5,3 en France. La région bénéficie également d'une clientèle de passage importante grâce à sa position frontalière qui lui permet d'être envisagée par les touristes du nord de l'Europe comme une escale avant de rejoindre d'autres régions plus au sud. Les secteurs de la restauration ou des commerces sont ainsi dynamisés par cette clientèle plus à même de consommer sur son lieu de séjour. La restauration représente 37 % des emplois touristiques de la région, soit 14 400 emplois. Il s'agit de la part la plus importante parmi

les régions de France (hors Île-de-France), juste avant la Champagne-Ardenne ou l'Alsace, elles aussi frontalières. Les commerces et les activités classées moyennement touristiques représentent 24 % des emplois touristiques, contre 21 % en moyenne nationale.

A contrario, les activités exclusivement dédiées aux touristes génèrent seulement 25 % des emplois touristiques de la région. En particulier, l'hébergement, que ce soit dans les hôtels ou les campings, représente 16 % de ces emplois (5 000 emplois), soit la part la plus faible parmi les régions de France. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la spécificité régionale de l'offre d'hébergement : on compte en effet seulement 44 chambres d'hôtels et 20 emplacements de campings pour 10 000 habitants contre 98 et 114 en France métropolitaine. De plus, l'hôtellerie de classe économique et les campings de moins de deux étoiles, qui emploient moins de salariés, sont prédominants dans la région.

Tableau 1 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI TOURISTIQUE SALARIÉ PAR ACTIVITÉS EN 2009

	Nord-Pas-de-Calais		Nord		Pas-de-Calais	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
TOTAL	39 000	100,0	24 200	100,0	14 800	100,0
Activités 100 % touristiques	9 600	24,6	4 800	19,8	4 800	32,4
Hôtellerie	5 000	12,8	2 700	11,2	2 300	15,5
Autres hébergements touristiques	1 200	3,1	500	2,1	700	4,7
Transports côtiers	400	1,0	100	0,4	300	2,0
Offices de tourisme	500	1,3	400	1,7	100	0,7
Parcs d'attractions, casinos	1 100	2,8	600	2,5	500	3,4
Gestion du patrimoine naturel et culturel	1 000	2,6	300	1,2	700	4,7
Activités thermales et de thalassothérapies	400	1,0	200	0,8	200	1,4
Activités fortement touristiques	17 700	45,4	11 700	48,3	6 000	40,5
Restauration	14 400	36,9	9 700	40,1	4 700	31,8
Boulangerie	400	1,0	200	0,8	200	1,4
Supérettes	300	0,8	200	0,8	100	0,7
Commerce de détail de viande, poisson et fruits	900	2,3	500	2,1	400	2,7
Cafés tabac	1 700	4,4	1 100	4,5	600	4,1
Activités moyennement touristiques	7 800	20,0	4 900	20,2	2 900	19,6
Supermarchés et hypermarchés	2 600	6,7	1 700	7,0	900	6,1
Autres commerces de détail alimentaire	200	0,5	100	0,4	100	0,7
Commerce de détail non alimentaire	2 500	6,4	1 600	6,6	900	6,1
Transports fluviaux	-	-	-	-	-	-
Finance	700	1,8	500	2,1	200	1,4
Activités sportives et récréatives	1 200	3,1	600	2,5	600	4,1
Coiffure	600	1,5	400	1,7	200	1,4
Activités faiblement touristiques	3 900	10,0	2 800	11,6	1 100	7,4

- estimation inférieure à 100.

Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee).

L'EMPLOI TOURISTIQUE FACE A LA CRISE

L'emploi touristique a bien résisté à la crise. Mieux, entre 2007 et 2009, il a augmenté de 2 % dans la région alors que l'emploi salarié total a diminué de 1 %.

Les évolutions dans les différents secteurs de l'emploi touristique sont à relier partiellement aux changements de comportement des touristes. Plutôt que de renoncer à partir en vacances, ils ont opté pour des séjours courts et proches de leur lieu de résidence. La fréquentation des campings a ainsi été boostée en 2009, avec des retombées bénéfiques sur l'emploi. Sur la période, l'emploi dans l'hôtellerie de plein air a augmenté de 6 %. Dans le même temps, les hôtels ont été boudés, conduisant à une contraction de l'emploi de 2 %. Cette conjoncture défavorable s'est conjuguée aux diminutions d'emploi dues à la concentration de l'offre sur les établissements de chaînes aux dépens des hôtels indépendants depuis quelques années.

Entre 2007 et 2009, l'augmentation de l'emploi touristique salarié dans la région est essentiellement portée par l'augmentation

de l'emploi dans la restauration (+ 20 %). La clientèle professionnelle et la clientèle de passage continuent malgré la crise de dynamiser ce secteur : entre 2003 et 2007, l'emploi dans la restauration avait en effet augmenté de la même façon.

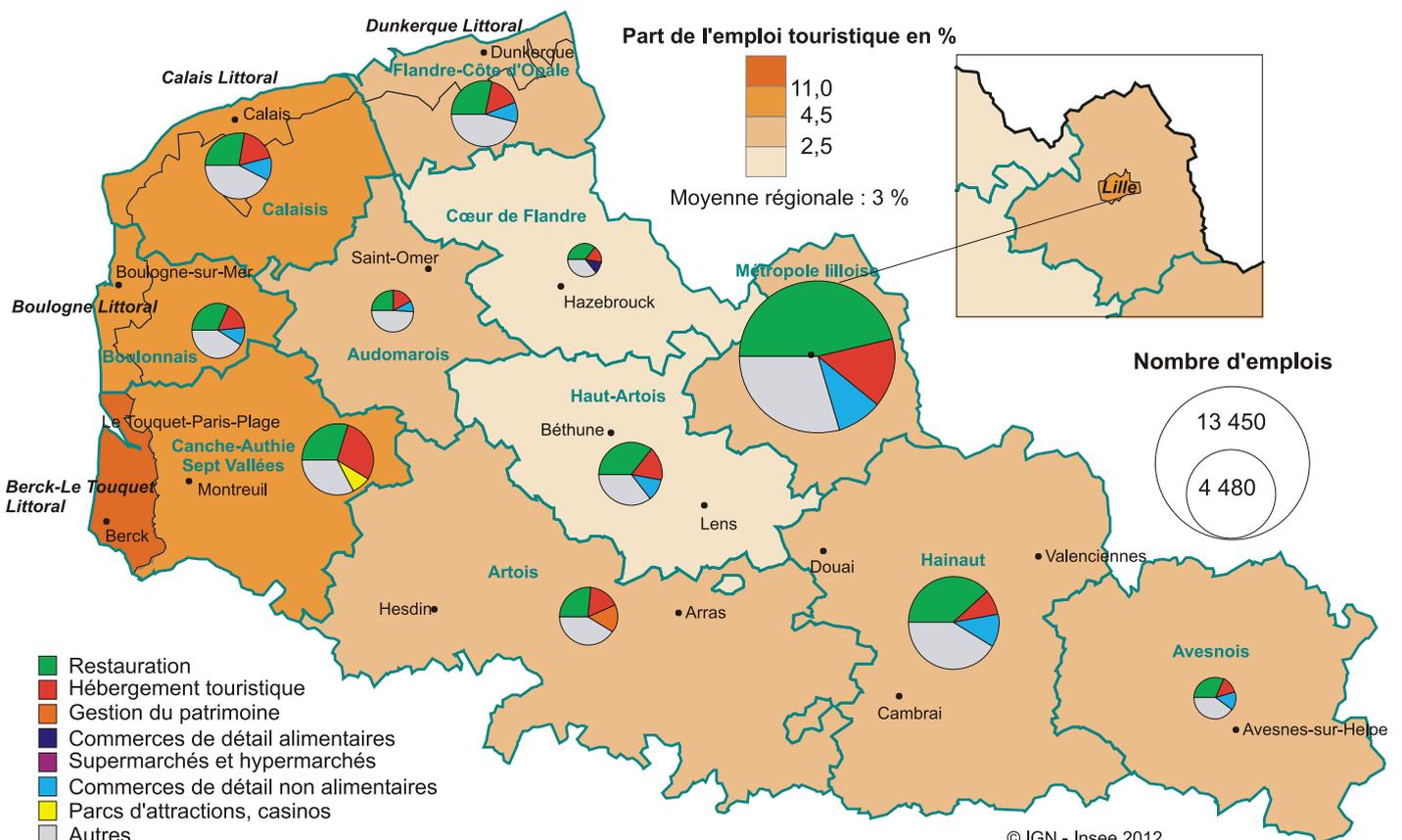
L'EMPLOI TOURISTIQUE DANS LE PAS-DE-CALAIS MARQUÉ PAR LE TOURISME D'AGRÈMENT

Les deux départements de la région présentent des contrastes en matière d'attractivité touristique. Le Pas-de-Calais, avec sa bande littorale plus étendue et ses nombreuses infrastructures de loisirs, attire davantage une clientèle d'agrément, qui consomme 58 % des nuitées dans les hôtels contre 33 % dans le Nord. Les touristes étrangers y sont également nombreux : ils occupent 38 % des nuitées dans les hôtels et campings, contre 34 % en moyenne nationale. Ceux-ci proviennent en majorité de Grande-Bretagne, et d'autres pays frontaliers comme la Belgique. La saisonnalité des emplois dans le département y est ainsi marquée : pendant la saison d'été, le nombre d'emplois touristiques augmente de 30 % [► Graphique](#).

Avec ses 14 800 emplois dédiés aux touristes, le Pas-de-Calais se classe en 17^e position des départements français. L'emploi engendré par les activités entièrement dédiées aux touristes représente 32 % de ces emplois, ce qui correspond à la part observée au niveau national. Ainsi, quelque 3 000 personnes travaillent dans l'hébergement touristique dans le Pas-de-Calais, et les activités de loisirs comme les casinos, les parcs de loisirs ou la gestion du patrimoine génèrent 1 200 emplois.

Cependant, ces emplois sont très localisés puisque la moitié d'entre eux se situent dans la zone littorale, contre un quart pour l'ensemble des emplois salariés. Dans le département, le territoire de la Canche-Authie-Sept Vallées se détache particulièrement avec un taux d'emploi touristique dans l'emploi salarié de 10,8 % [► Carte](#). Dans la zone littorale de Berck-Le Touquet, qui abrite d'importantes stations balnéaires, l'emploi touristique représente 15 % de l'emploi salarié, ce qui est très comparable à ce qui est observé dans la zone de la Côte Fleurie et du Pays d'Auge autour de Deauville dans le Calvados. Près de la moitié de ces emplois est exclusivement réservée aux touristes, dans l'hébergement ou les activités de loisirs.

Carte : LES EMPLOIS TOURISTIQUES SALARIÉS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee).

Entre 2007 et 2009, le nombre d'emplois dans le département a diminué de 4,5 %, soit une perte de 700 emplois. Celle-ci est à rapprocher de la nette désaffectation des Britanniques, en raison notamment de la chute du cours de la livre qui a marqué fortement l'activité hôtelière sur la période. L'augmentation de l'emploi dans les campings, la restauration ou les commerces n'a pas compensé cette baisse.

L'EMPLOI TOURISTIQUE DANS LE NORD PORTÉ PAR LE TOURISME D'AFFAIRES

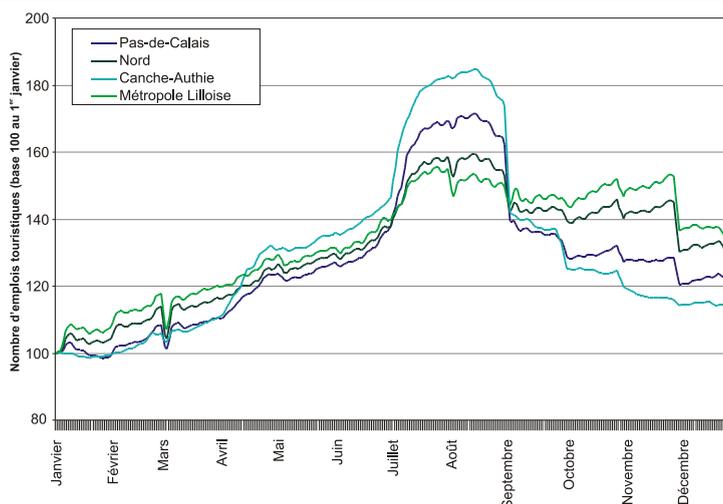
Le département du Nord jouit de sa position géographique au sein des flux économiques européens et du rayonnement de sa métropole. Ainsi, la clientèle est avant tout une clientèle professionnelle : 67 % des nuitées dans les hôtels du Nord sont liées au tourisme d'affaires (43 % des nuitées pour la France, 42 % dans le Pas-de-Calais). Par conséquent, ce type de tourisme étant peu impacté par les saisons, les variations d'emplois au cours de l'année sont faibles (+ 18 % pendant la haute saison d'été), notamment dans la métropole lilloise où les effectifs sont identiques de juillet à novembre [► Graphique](#).

Le département du Nord génère un nombre important d'emplois liés au tourisme. Avec ses 24 000 emplois touristiques, il se classe en 7^e position des départements français, juste derrière le Rhône. La répartition des emplois dans les activités touristiques est impactée par la clientèle attirée par les centres urbains, qu'elle soit professionnelle ou non. Un emploi touristique sur deux se situe dans les activités fortement touristiques comme la restauration ou les commerces, et l'hébergement représente seulement 13 % des emplois du secteur.

Le tourisme est principalement porté par la métropole lilloise qui concentre plus de la moitié des emplois touristiques du département [► Tableau 2](#). En particulier, dans la ville de Lille, on estime que 5,5 % de l'emploi salarié sont liés au tourisme. Sur le littoral dunkerquois, en revanche, ce taux est de 3,6 %, nettement inférieur à celui du littoral du Pas-de-Calais.

En raison de sa structure distincte de celle de son voisin, et notamment du poids de la restauration, l'emploi touristique du département du Nord a connu une évolution bien plus favorable sur la période 2007-2009, soit + 6 %.

Graphique : SAISONNALITÉ DES EMPLOIS TOURISTIQUES SALARIÉS



Note de lecture : dans ce graphique, le lecteur portera son intérêt essentiellement sur la représentation des profils saisonniers, en négligeant le trend qui peut être entaché de biais en raison du caractère administratif de la source DADS.

Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee).

Tableau 2 : NOMBRE ESTIMÉ D'EMPLOIS TOURISTIQUES SALARIÉS DANS LES ZONES TOURISTIQUES

Unités: nombre, %

Nom de la zone	Nombre d'emplois touristiques	Part dans le total régional
Métropole lilloise	13 200	33,8
<i>dont Lille</i>	8 500	21,8
Hainaut	5 300	13,6
Canche-Authie-Sept Vallées	3 400	8,7
<i>dont Berck-Le Touquet Littoral</i>	3 000	7,7
Calais	3 100	7,9
<i>dont Calais Littoral</i>	2 800	7,2
Flandre-Côte d'Opale	3 000	7,7
<i>dont Dunkerque Littoral</i>	2 600	6,7
Haut-Artois	2 800	7,2
Artois	2 300	5,9
Boulonnais	2 200	5,6
<i>dont Boulogne Littoral</i>	2 000	5,1
Audomarois	1 400	3,6
Avesnois	1 400	3,6
Cœur de Flandre	900	2,3
Région	39 000	100,0

Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee).

Si le nombre d'emploi généré par le tourisme est important dans la région (39 000), le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) est de 27 000, ce qui laisse supposer qu'une partie de ces emplois est à temps partiel ou de courte durée. Parmi ces emplois, on retrouve notamment les saisonniers d'été.

LES SAISONNIERS D'ÉTÉ : JEUNES, EMPLOYÉS ET FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉS

En moyenne, de mai à septembre, 5 800 saisonniers travaillent dans le tourisme dans la région. À titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, où le nombre d'emplois salariés lié au tourisme est proche de celui

du Nord-Pas-de-Calais (44 000), on dénombre 8 300 saisonniers d'été. Dans la région, six saisonniers sur dix travaillent dans le Nord, comme pour l'ensemble des salariés du tourisme. Même si la restauration reste le principal employeur de saisonniers avec 1 400 salariés, ce sont les supermarchés et les hypermarchés qui ont le plus recours à des saisonniers d'été ; en effet, 38 % des emplois touristiques dans ce secteur sont des contrats d'été.

Les saisonniers d'été sont jeunes (six sur dix ont moins de 26 ans) et le plus souvent dans la catégorie employé. Les femmes représentent 58 % des saisonniers. Leur

salaires horaires net moyen est de 8,60 €, soit 1,70 € de plus que le Smic horaire en 2009, mais 1,60 € de moins que la moyenne des salariés dans les activités en lien avec le tourisme. Cependant, le salaire horaire des saisonniers varie peu autour de cette moyenne quel que soit le secteur d'activité, alors que pour l'ensemble des emplois dans les activités touristiques, les variations de salaire sont plus importantes. L'emploi touristique ne faisant pas exception en matière de salaire, les jeunes et les femmes ont des salaires horaires moyens moins élevés ➔ [Tableau 3](#).

LES CONTRATS SAISONNIERS D'ÉTÉ : DES EMPLOIS TOUJOURS PRÉCAIRES

Alors que le nombre d'emplois touristiques a augmenté dans la région entre 2007 et 2009, le nombre de contrats saisonniers a diminué, constat qui permet de supposer qu'une partie de l'emploi s'est ainsi pérennisée.

Dans la région, la part des saisonniers d'été dans l'emploi salarié lié au tourisme a ainsi diminué de 1,3 point. Cette baisse a été plus importante dans le Nord que dans le Pas-de-Calais, notamment du fait de l'étalement plus important de la saison touristique. Cependant, malgré cette apparente pérennisation, les contrats saisonniers restent des contrats précaires. Ainsi, 58 % des contrats saisonniers sont des contrats d'une durée inférieure à un mois. Deux tiers des contrats saisonniers sont à temps partiel, contre un sur deux pour les emplois permanents. De plus, pour l'ensemble des emplois dans les activités en lien avec le tourisme, plus la durée du contrat est importante, plus le temps partiel diminue. Ce n'est pas le cas des emplois saisonniers où la part de l'emploi à temps partiel reste la même quelle que soit la durée du contrat.

LE TOURISME, UN LEVIER POUR L'EMPLOI DANS LA RÉGION

Dans la région, le secteur du tourisme a plutôt bien résisté à la crise. Les initiatives récentes et futures devraient permettre d'accroître le potentiel touristique de la région tout en pérennisant le secteur. Le développement du tourisme culturel continue de valoriser l'attrait touristique de la région. Après le choix de Lille comme capitale européenne de la culture en 2004, l'inscription du Bassin minier sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et l'ouverture du Louvre à Lens offrent de belles perspectives. Le partenariat des acteurs touristiques autour d'une nouvelle stratégie marketing basée sur un « tourisme vrai fait de rencontres et d'émotions » augure d'un avenir prometteur. La région s'affirme comme une destination touristique à part entière, portée par la nouvelle marque Nord-Pas-de-Calais Créateurs d'horizons. Cette dynamique pourrait participer à faire du tourisme en Nord-Pas-de-Calais un levier pour l'emploi.

Tableau 3 : SALAIRE HORAIRE NET MOYEN EN EUROS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Ensemble		Femmes		Jeunes (moins de 26 ans)	
	Emplois saisonniers d'été	Ensemble des emplois (*)	Emplois saisonniers d'été	Ensemble des emplois (*)	Emplois saisonniers d'été	Ensemble des emplois (*)
Activités 100 % touristiques	8,90	10,21	8,87	10,24	8,38	8,41
<i>dont hôtellerie</i>	8,09	9,10	8,05	8,63	7,65	7,60
<i>dont autres hébergements</i>	8,26	9,62	8,19	9,16	7,93	7,94
Activités fortement touristiques	8,20	8,26	8,18	7,96	7,66	6,90
<i>dont restauration</i>	8,23	8,62	8,16	8,21	8,03	7,51
Activités moyennement touristiques	8,43	10,27	8,14	9,18	7,79	9,39
Activités faiblement touristiques	9,44	10,34	8,95	10,22	8,30	8,34
Ensemble des activités touristiques	8,59	10,22	8,41	9,19	7,99	7,90

* Il s'agit de l'ensemble des emplois des activités en lien avec le tourisme.
Source : DADS 2009, estimation de l'emploi touristique (Insee).

Encadré : DIFFICULTÉS DE MESURE DE L'EMPLOI TOURISTIQUE

L'emploi touristique est ici évalué à travers l'une de ses composantes : le salariat. Cette approche ne tient pas compte de la diversité des emplois au sein du secteur touristique. Parallèlement aux emplois salariés, on estime que 4 100 indépendants exercent une activité principale liée au tourisme en 2009. 40 % d'entre eux exercent leur activité dans la restauration, soit davantage que pour les salariés.

Certains autres indépendants exercent une activité dite complémentaire liée au tourisme alors que leur activité principale n'est pas liée au tourisme. C'est le cas notamment des agriculteurs. D'après le recensement agricole de 2010, 5 % d'entre eux diversifient leur activité en proposant des activités touristiques, soit 721 exploitants.

Parmi celles-ci, l'hébergement combiné à la restauration est l'activité la plus fréquente, pratiquée par 247 exploitations. Il s'agit principalement de chambres d'hôtes ou de gîtes. 223 exploitations diversifient leur activité en proposant un hébergement seul, qu'il soit sous forme de chambres ou de campings ou encore de logements pour étudiants.

184 exploitations proposent des activités de loisirs : visites d'exploitations, fermes pédagogiques, ballades équestres... La restauration seule est proposée par seulement 50 exploitations, et 17 exploitations exercent une activité artisanale parallèlement à la gestion de leur exploitation. Les exploitants agricoles du Pas-de-Calais diversifient davantage leur activité grâce au tourisme que ceux du Nord. En effet, alors qu'on dénombre autant d'exploitations dans chaque département, 60 % des activités touristiques sont proposées dans le Pas-de-Calais.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits de tourisme, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les agences de voyages, le transport de voyageurs... C'est cette définition qui est utilisée pour l'élaboration des comptes du tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.

La méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point par l'Insee, repose sur un principe différent, afin de mieux rendre compte des impacts territoriaux. Elle retient comme touristiques certains emplois observés dans les communes équipées pour le tourisme (c'est-à-dire comptant un nombre suffisant d'équipements dédiés aux touristes) et des activités qualifiées de plus ou moins touristiques (en fonction de la ressemblance de leur profil d'évolution de l'emploi tout au long de l'année avec celui des hébergements touristiques pris comme activité de référence). Pour les activités repérées comme touristiques mais qui s'adressent aussi à d'autres utilisateurs que les touristes, la méthode ne retient comme emploi touristique que le complément de l'emploi qui est dédié aux autres utilisateurs. Les règles de décision sont récapitulées dans le tableau suivant :

RÈGLES DE DÉCISION

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple mais aussi le transport transmanche). Par ailleurs, les emplois induits par les activités retenues ne sont pas eux-mêmes retenus. Ainsi, l'ouverture d'un commerce saisonnier est prise en compte mais pas ceux induits dans le commerce de gros. Certains emplois sont oubliés par la méthode : c'est le cas d'une partie des emplois des offices de tourisme lorsque ceux-ci ne sont pas repérés comme des structures autonomes mais comme un service d'une collectivité territoriale. A contrario, la prise en compte des emplois saisonniers peut majorer l'estimation dans des établissements où la main-d'œuvre saisonnière compense surtout le départ en congés annuels des salariés permanents.

La méthode d'estimation utilise les résultats de l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2009. Il s'agit d'un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année. Ce sont les moyennes journalières qui sont commentées ici. Les effectifs sont comptés pour un, quel que soit le temps travaillé et le type de contrat.

Pour en savoir plus

- « Activités touristiques : combien d'emplois pour quels actifs dans le Nord-Pas-de-Calais ? », *Pages de Profils*, n° 76, septembre 2010.
- « Tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un réel impact sur l'emploi », *Pages de Profils*, n° 23, juin 2007.